

Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 16-2012/CCDS
PORTANT L'APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DE L'EXERCICE 2011

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. RINGUET Charles (Procurator de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapport de présentation de Monsieur le Président,

Vu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2011,

ATTENDU que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

ARTICLE 1 : DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

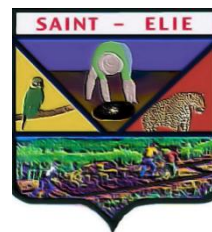
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 9
- Procuration 01
- Contre : 7
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 17-1-2012/CCDS
PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2011

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président

MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2011,

Le Président après avoir quitté la salle et sous la présidence de M. RINGUET Charles

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

Article 2 : VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2011.

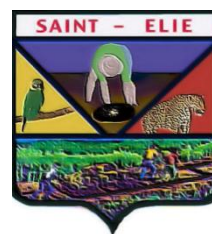
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 9
- Procuration 01
- Contre : 7
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 17-2-2012/CCDS
PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2011

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président

MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le rapport de présentation,
Vu le Compte administratif 2011 approuvé le

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

Article 2 : DECIDE DE REPORTER le résultat cumulé de 2011 en fonctionnement en (002) « Excédent reporté » dans la section de fonctionnement pour 1 354 795.54 €

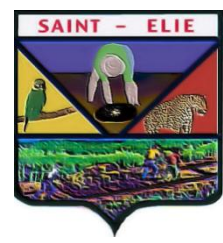
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 9
- Procuration 01
- Contre : 7
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 18-2012/CCDS
RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFAIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu la délibération du 25/01/2012 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2012,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2011 adoptés dans la présente séance du conseil communautaire,

Entendu l'exposé du rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

ARTICLE 2 : DECIDE que le budget primitif 2012 est voté comme suit, par chapitre

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE BP 2012 (3)
011	Charges à caractère général	1 164 250,00		2 461 258	2 461 258
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 400,00		348 239	348 239
014	Atténuations de produits			12 230 735	12 230 735
65	Autres charges de gestion courante	43 401,00		1 330 000	1 330 000
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus				0
Total des dépenses de gestion courante		1 331 051,00	0	16 370 232	16 370 232
66	Charges financières			0	0
67	Charges exceptionnelles			0	0
68	Dotations aux provisions (4)			0	0
022	Dépenses imprévues	72 000,00			0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 403 051,00	0	16 370 232	16 370 232
023	Virement à la section d'investissement (5)	872 847,00		266 247	266 247
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			0	0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)				0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		872 847		266 247	266 247
TOTAL		2 275 898	0	16 636 480	16 636 480

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE BP 2012 (3)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	74 000,00		0	0
73	Impôts et taxes	4 666 238,00		11 981 931	11 981 931
74	Dotations et participations	1 862 244,00		3 299 753	3 299 753
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		0	0
013	Atténuation de charges	86 000,00		0	0
Total des recettes de gestion courante		6 718 482,00	0	15 281 684	15 281 684
76	Produits financiers				0
77	Produits exceptionnels	500,00		0	0
	Reprises sur amortissements et provisions (4)			0	0
78	provisions (4)			0	0
79	Indemnités de sinistre			0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 718 982,00	0	15 281 684	15 281 684
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)				0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0		0	0
TOTAL		6 718 982	0	15 281 684	15 281 684
					+
					1 354 796
					=
					16 636 480

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE BP 2012 (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	854 347,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		0	0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	869 347,00	0	310 000	310 000	310 000
10	Dotations, fonds divers et réserves				0	0
16	Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières				0	0
020	Dépenses imprévues	3 500,00			0	0
	Total des dépenses financières	3 500,00	0	0	0	0
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement	872 847	0	310 000	310 000	310 000
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)				0	0
041	Opérations patrimoniales (5)				0	0
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0		0	0	0
	TOTAL	872 847	0	310 000	310 000	310 000
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						310 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement			0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées			0	0	0
	Total des recettes d'équipement			0	0	0
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)			43 753	43 753	43 753
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)			0	0	0
138	Autres sub. d' invest. non transf.				0	0
27	Autres immobilisations financières				0	0
024	Produits des cessions			0	0	0
	Total des recettes financières			43 753	43 753	43 753
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				0	0
	Total des recettes réelles d'investissement			43 753	43 753	43 753
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	872847		266 247	266 247	266 247
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			0	0	0
041	Opérations patrimoniales (5)				0	0
	Total des recettes d'ordre d'investissement	872 847,00		266 247	266 247	266 247
	TOTAL	872 847,00		310 000	310 000	310 000
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						310 000

Vote

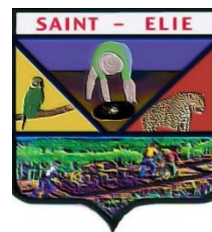
- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 9
- Procuration 01
- Contre : 7
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 19-2012/CCDS
RELATIVE A LA FIXATION DES TAUX DES TAXES
DIRECTES LOCALES AU TITRE DE 2012

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président

MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFAIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapport du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C et 1636 B sexies ;

Vu l'état n° 1259 FPU portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la communauté de communes pour l'exercice 2012 ;

Après en avoir délibéré

Le conseil communautaire

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

Article 2 : VOTE les taux suivants pour 2012 :

- un taux de CFE inchangé, soit 24,56%
- un taux de taxe d'habitation de 12,26%
- un taux de taxe sur le foncier bâti de 0%
- un taux de taxe sur le foncier non bâti de 3,45%

Article 3 : FIXE le taux de CFE mis en réserve conformément aux dispositions de l'article 1636 B decies-IV du CGI est de 0,35%

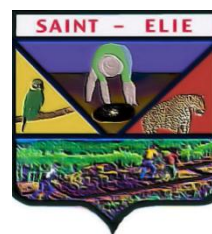
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 16
- Procuration 01
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 20-2012/CCDS
PORTANT FIXATION DES DUREES
D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président

MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFAIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapport du Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire,

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : FIXE les durées d'amortissement des investissements répertoriés comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	2 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voitures	5 ans
Camions,véhicules utilitaires	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques (bacs ordures ménagères,bennes,.....)	6 ans

Coffre-fort	20 ans
Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements. Terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements, aménagements de bâtiments	
Installations électriques et téléphonique	20 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le	
Traitement de l'eau potable	50 ans
Canalisations d'adduction d'eau potable	50 ans
Bâtiments durables en fonction du type de construction	50 ans
Ouvrages courants (bassins de décantation oxygénation)	50 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	
Pompes, appareils électro-mécaniques	10 ans

Article 3 : ARRETE le seuil unitaire en dessous duquel l'immobilisation de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortit en une seule année à 500 euros hors taxes.

Article 4 : DECIDE que chaque élément répertorié dans l'état des immobilisations fera l'objet d'un tableau d'amortissement servant au calcul de l'annuité d'amortissement, à prévoir chaque année au budget. La dépense correspondante sera inscrite aux articles budgétaires concernés dans les nomenclatures comptables.

Article 5 : AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

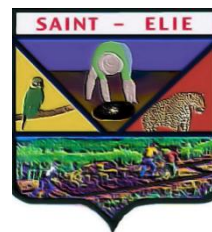
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 16
- Procuration 01
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 21-2012/CCDS
PORTANT REMBOURSEMENT DES DEPENSES
2011 ET 2012 LIEES A LA COLLECTE ET AU
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET
ASSIMILEES ET AU CIASKISSE

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention ;
Vu l'avis du bureau du conseil communautaire du 21 mars 2012 ;
Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport,

ARTICLE 2 : APPROUVE le principe du remboursement, par la CCDS aux communes, des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées d'action sociale – CIASKISSE et gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

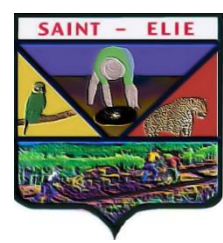
Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 16
- Procuration 01
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

**DELIBERATION N° 22-2012/CCDS
PORTANT NOTIFICATION DU MONTANT DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION
PROVISOIRE AU TITRE DE 2012**

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président

MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

Suppléants

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise, M. DUFIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapport du Président,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU les dispositions du Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 noniesC-IV précisant les modalités d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que les dispositions du code général des impôts obligent à informer les communes membres du montant de l'attribution de compensation leur revenant chaque année ;

Considérant que le montant de l'attribution de compensation ainsi notifié n'est que provisoire en l'attente de la finalisation du travail d'évaluation des charges transférées en cours ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport,

ARTICLE 2 : DECIDE la répartition provisoire de l'attribution de compensation pour l'année 2012 comme suit :

- IRACOUBO - 149 225 €
- KOUROU - 6 660 223 €
- SAINT-ELIE - 0€
- SINNAMARY - 2 381 456 €

Soit une enveloppe totale de 9 190 904 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2012 de la communauté.

Article 3 : Les montants susvisés pourront faire l'objet de versements fractionnés ou bien l'objet d'un seul versement effectués au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 16
- Procuration 01
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE